Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260331-D_2026_03_31_03-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 31 mars 2026

Le samedi trente-et-un mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Maxime LE HE, Laurent ROUSSEAU, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés : Néant

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

Mme Chrystelle PERU a été désignée secrétaire de séance.

3 - INSTITUTIONS : Commission d'appel d'offres – Election des membres

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 1414-2, L. 1414-4, L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient de former une commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique ;

Considérant que la commission d'appel d'offre doit également être consultée pour avis lorsqu'un projet d'avenant à un marché public, attribué par la commission d'appel d'offres, entraîne une augmentation du montant global du marché supérieure à 5 % ;

Considérant que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée :

- Du maire, ou son représentant, président de la CAO
- De trois membres du conseil municipal élus par le conseil

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260331-D_2026_03_31_03-DE

- De trois membres suppléants élus selon les mêmes modalités que les membres titulaires ;

Le comptable de la collectivité, un représentant du ministre chargé de la concurrence, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la commune désignés par le président de la commission peuvent également participer aux réunions de la commission, sur invitation du président et avec voix consultative.

Considérant que les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant que le vote a lieu au scrutin secret sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

Considérant que le conseil municipal fixe les conditions de dépôt des listes ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** la création d'une commission d'appel d'offre permanente
- **DECIDE** de procéder à l'élection de ses membres à main levée
- **FIXE** les conditions de dépôt des listes ainsi : les listes doivent être présentées devant le conseil municipal de manière immédiate

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La liste déposée est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Sophie CASSAR	- Chrystelle PERU
- Gilles OLIVIER	- Johan CLEQUIN
- Julien BLANDINO	- Chloé SERRIERE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260331-D_2026_03_31_03-DE

Après avoir procédé à l'élection selon les modalités exposées ci-dessus, les résultats sont les suivants :

Sièges à pourvoir : 3

Nombre de votants : 15

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) : 5

Nombre de suffrages obtenus par la liste unique : 15

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PROCLAME** élus membres de la commission d'appel d'offres les conseillers municipaux suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
1 – Sophie CASSAR	1 – Chrystelle PERU
2 – Gilles OLIVIER	2 – Johan CLEQUIN
3 – Julien BLANDINO	3 – Chloé SERRIERE

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	Mme Chrystelle PERU

MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260331-D_2026_03_31_03-DE